

# Electricien d'équipement

( 10 mois )

## OBJECTIF

Former des ouvriers dans le domaine de l'électricité, capables de travailler en autonomie tout en respectant la sécurité des personnes et des biens. Réaliser des installations domestiques et tertiaires, mais également effectuer des dépannages, de tirer des câbles et de raccorder des armoires électriques.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur le site de Saint-Jean du Maroni. L'apprentissage s'effectue en atelier par box individuel permettant la mise en pratique des cours dispensés par les formateurs.

### Volume horaire :

|   |            |
|---|------------|
| Modules formation théorique                               | 160 heures |
| Modules formation pratique                                | 340 heures |
| Stage de secourisme                                       | 20 heures  |
| Brevet de conduite militaire VL                           | 3 semaines |
| Session de formation aux techniques de recherche d'emploi | 20 heures  |
| Soutien scolaire  | 96 heures  |
| Stage en entreprise                                       | 106 heures |



## CALENDRIER des formations

- 1 stage de 16 places par an.

## CONTACTS

- Sous-officiers recrutement :  
St-Jean - 05.94.34.45.09  
Cayenne - 05.94.39.58.24
- [www.rsma@guyane.fr](mailto:www.rsma@guyane.fr)
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

## DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



## VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).

## STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Il n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 300 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

## RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246  
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)



**Le SMA**  
Notre victoire : leur réussite

